



Le 8 juillet 2022

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 JUILLET 2022

1

PRÉSENTS : Tous les membres en exercice (19) sauf :

- Sandra BONNET qui donne procuration à Carine QUILICI
- Marie-Noëlle DISDIER qui donne procuration à Carole ROBERT
- Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE
- Christiane MAURIN qui donne procuration à Maxime RANCON
- Guillaume PONCET qui donne procuration à Alain SANCHEZ

(soit 14 membres présents, 5 représentés, et 19 votants)

SECRÉTAIRE : Florent LONGIS

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

⇒ A l'unanimité

II – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 2 juin et le 7 juillet 2022.

III – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

- Délibérations décidant de l'inscription à l'état d'assiette de la coupe en parcelle 30, de la réalisation de cette coupe en bois façonnés avec vente en contrat d'approvisionnement et exploitation par l'Office National des Forêts, et sollicitant l'aide financière de la Région dans le cadre de la mesure « Soutien à la mobilisation des bois par câble ».
- Délibération autorisant Monsieur le maire à souscrire une ligne de trésorerie pour pallier le retard de versement des subventions dues à la commune.

- Délibération décidant du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Décision modificative n°1 pour le budget de l'eau.
- Décision modificative n° 2 pour le budget communal.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer l'acte notarié d'acquisition des parcelles F 1540, F 1477 et F 1476 situées sur la base de loisirs.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer un acte d'échange de parcelles après déclassement du domaine public dans le secteur des « Collets ».
- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer avec EDF un avenant à la convention d'occupation de la parcelle E 2943 mise à disposition pour l'aire de camping-cars communale.
- Motion relative à la suppression par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de la carte ZOU 50/75 %.
- Délibération concédant une servitude de passage à la Communauté de Communes du Pays des Écrins sur la parcelle E 2041.

IV – DÉLIBÉRATIONS RETIRÉES

- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer l'acte notarié de cession de l'appartement communal n° 7 de l'immeuble du Coucardier.

A la demande de la Préfecture des Hautes-Alpes :

- Délibérations relatives à la délégation de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour :
 - La réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune,
 - La réfection du stade de football et de ses abords.